



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Labels RSE. Propositions pour des labels RSE sectoriels destinés aux TPE, PME et ETI

Plateforme RSE



Mission et composition de la Plateforme RSE

La Plateforme RSE traite des « questions environnementales, sociales et de gouvernance soulevées par la RSE », en répondant à des saisines gouvernementales ou dans le cadre d'auto-saisines.

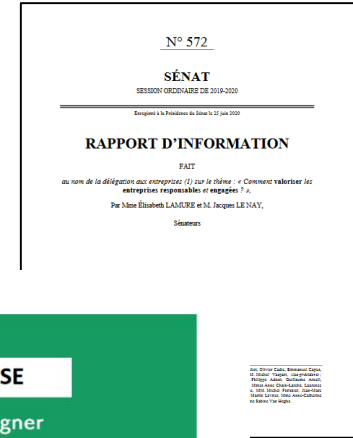
Un **bureau** de 15 membres, élus chaque année par les 50 organisations membres, pilote les travaux.

Bureau	Entreprises	Syndicats	ONG	Chercheurs	Institutions



Les labels : un sujet ancien et toujours d'actualité !

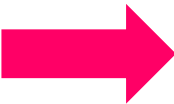
- **Un sujet ancien** : Grenelle I, travaux du CGDD, travaux de la Plateforme RSE.
- **Montée en puissance du sujet ces derniers mois** :
 - Loi PACTE
 - Publication du rapport de la délégation sénatoriale aux entreprises
 - Publication du rapport de la mission « Chapron-Dubost-Imalhayene »
 - Travaux en cours pour la révision de la NFRD



Des labels RSE à profusion

Indices de classement, notations extra-financières, trophées... pour certains auto-déclarés, on constate aujourd'hui une prolifération d'initiatives en matière de RSE.

Mais toutes ces initiatives ne proposent pas le même niveau d'engagement, de garantie, voire de recours si nécessaire, et ce « maquis » tend à nourrir scepticisme et incompréhension.



64 % des Français ont l'impression d'avoir de plus en plus de mal à s'informer correctement, et **1/4** seulement considèrent que les entreprises leur donnent assez d'informations sur les conditions de fabrication des produits selon l'Ademe-Greenflex.



1/ Labels RSE : De quoi parle-t-on ?

2/ Quels enseignements de l'expérimentation des labels RSE sectoriels ?

2/ Comment créer une chaîne de confiance ?

3/ Recommandations



FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Labels RSE : de quoi parle-t-on?

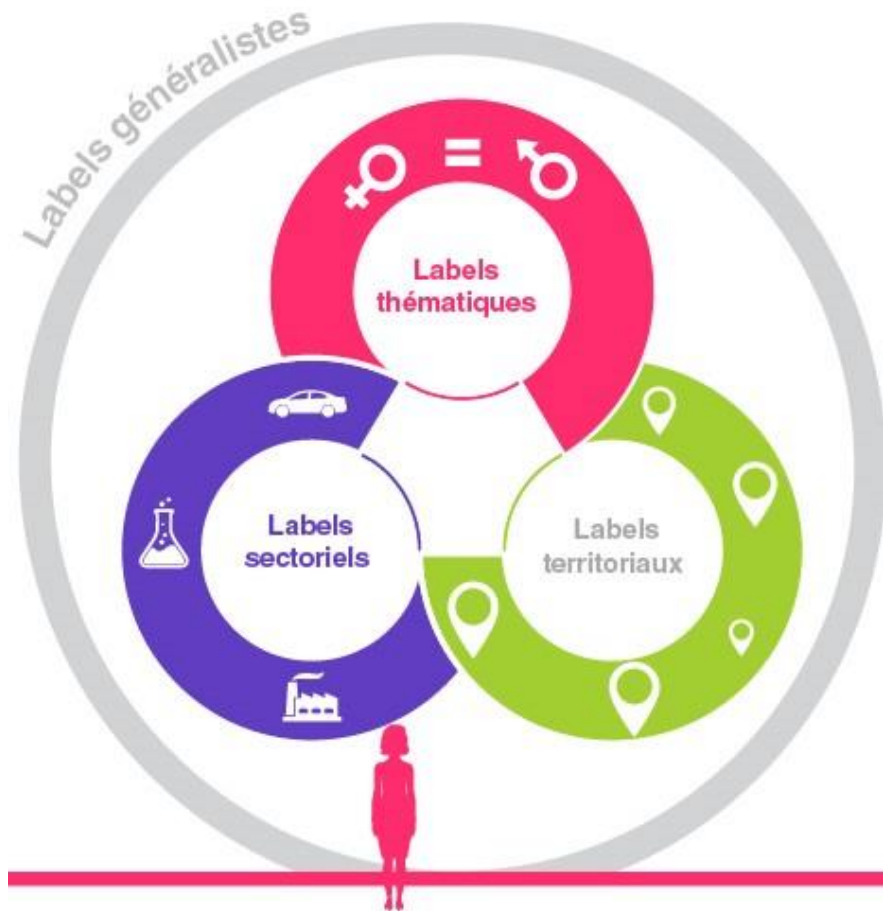


Labels RSE : de quoi parle-t-on ?

La Plateforme RSE définit le label RSE comme « **une attestation de garantie délivrée par une tierce partie qui caractérise la démarche RSE mise en œuvre par une entreprise au sens des lignes directrices ISO 26000** ».

Il vise à assurer qu'une entreprise a engagé « **sa responsabilité vis-à-vis des impacts de ses décisions et activités sur la société et sur l'environnement** », de telle sorte qu'elle contribue au développement durable, y compris à la santé et au bien-être de la société, prend en compte les attentes des parties prenantes, respecte les lois et les normes internationales en vigueur, et ce dans l'ensemble de l'entreprise et dans ses relations.





4 grands types de labels RSE

Les **labels généralistes** s'adressent à tout type d'entreprise. Les **labels territoriaux** sont géographiquement limités. Les **labels thématiques** sont liés à un enjeu spécifique comme l'égalité-diversité ou la biodiversité par exemple. Et les **labels sectoriels** sont destinés aux entreprises d'un même secteur d'activité, avec un référentiel adapté à ses spécificités.





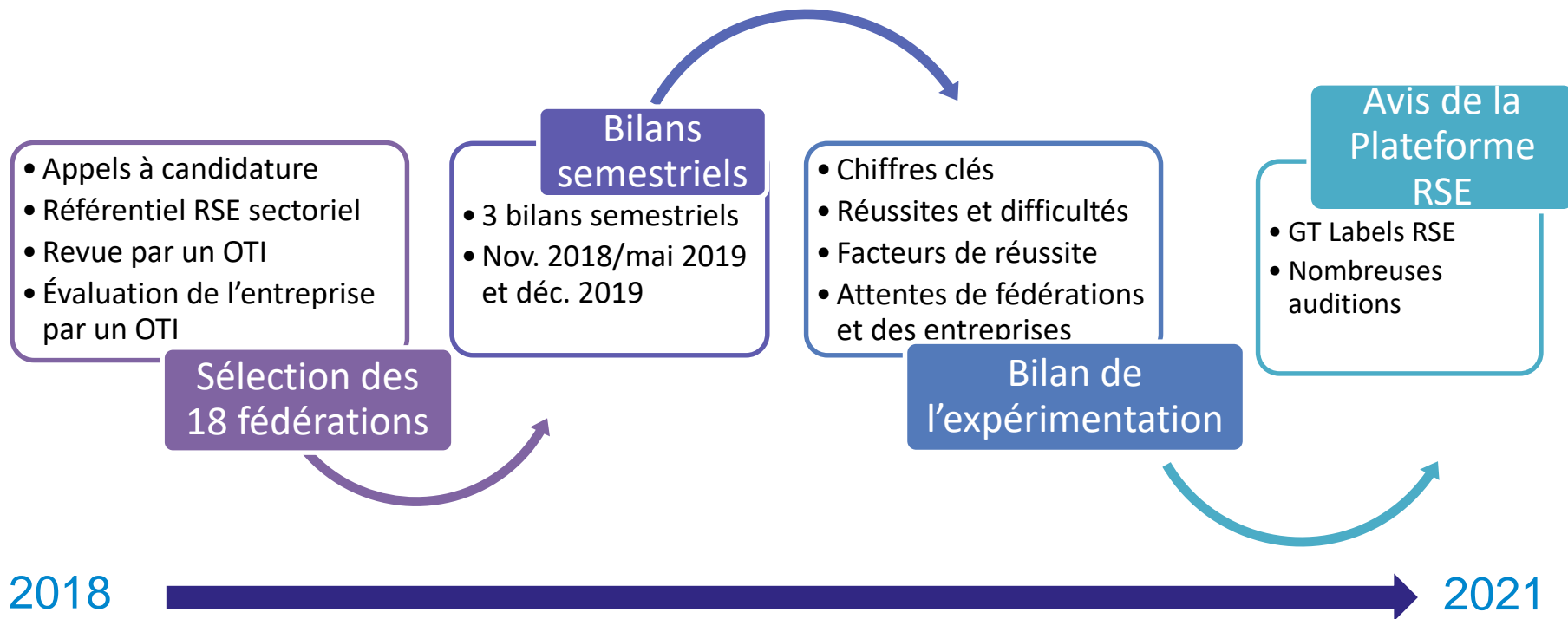
FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Quels enseignements de l'expérimentation des labels RSE sectoriels ?



L'expérimentation en quelques dates



L'expérimentation en quelques chiffres

18 fédérations engagées



- Environ **340** entreprises engagées dans l'expérimentation
- Près de **12 000** entreprises adhérentes : **63 %** ont moins de 10 salariés et **31 %** ont entre 10 et 250 salariés
- **3** bilans semestriels
- Entre **4 000 €** et **13 000 €** le coût de labellisation pour une entreprise de 50 salariés



FORCES

- **Approche métier**
- **Montée en puissance** de la RSE dans les secteurs et les **organisations professionnelles**
- Différenciation pour les entreprises
- Accroissement de la visibilité des organisations professionnelles et des secteurs sur ce thème
- Attractivité vis-à-vis des entreprises
- Évolution de l'accompagnement proposé par les fédérations (ont gagné en maturité)
- **Appui sur ISO 26000**
- Satisfaction des entreprises accompagnées
- Montée en compétence des entreprises
- **Structuration de l'organisation interne** (projet d'entreprises) vers l'amélioration continue
- **Ouverture aux parties prenantes**
- Demande des clients

FAIBLESSES

- **Reconnaissance réelle et opérationnelle des donneurs d'ordres et des marchés publics**
- **Coût et temps consacré à la démarche**
- Communication
- Concurrence entre labels
- Maintien de la dynamique dans le temps
- *Scoring* et évaluation : harmonisation des pratiques d'évaluation
- Dialogue avec les parties prenantes
- **Les financements**
- Terminologie à préciser

OPPORTUNITÉS

- En phase avec l'actualité et le contexte institutionnel pour les PME : loi Pacte, mission « Dubost »...
- Rôle de la formation dans l'accompagnement : **rôle des OPCO**

MENACES

- Grands groupes n'appuient pas réellement les expérimentations
- Pas d'évolution de la réglementation des marchés publics
- **Concurrence d'autres types de démarches (plateformes)**

Focus sur 3 enjeux clés

1/ Être reconnu par les acteurs publics et privés

- Question des critères RSE et de la commande publique
- Peu de reconnaissance de la part des donneurs d'ordres
- Enjeu de la valorisation de la labellisation au niveau du produit ou service



Résultats Enquête de Bpifrance-Orse-PwC

70 % des fournisseurs **interrogés régulièrement** sur les sujets RSE (50 % pour les TPE et 79 % pour les PME)

Les demandes se concentrent au moment des appels d'offre ; questionnements encore trop génériques

79 % des fournisseurs interrogés **ne parviennent pas à valoriser leurs performances RSE** au travers des prix de vente



Focus sur 3 enjeux clés

2/ Répondre aux attentes des parties prenantes

Enjeu de robustesse et de crédibilité des labels : besoin d'engagements réels, de transparence et de garanties

3/ Accompagner les entreprises et en particulier les PME et TPE

Les TPE/PME et ETI, et plus particulièrement les entreprises de moins de 50 salariés, doivent être accompagnées et aidées :

- Programmes de formation
- Outils et réseaux d'entreprise
- Aides financières : rôle des OPCO



Place aux échanges 😊

Questions/réponses





FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Comment créer une chaîne de confiance ?



Pour des labels robustes, il est nécessaire de créer une chaîne de confiance tout au long du processus de labellisation.



1 Créer un référentiel robuste et crédible

Un référentiel pertinent, vérifiable et robuste doit servir de socle à la création d'un label RSE propre à un secteur d'activité.

- **Co-construit** avec les parties prenantes
- **Evolutif** : thématiques émergentes, évolution de la législation, notation
- **Contenu** : ensemble des QC de ISO 26000
- En **synergie** avec les ODD, et autres normes
- **Adapté** au secteur d'activité
- Modalités **d'évaluation et d'attribution** du label : critères d'évaluation, échelle de maturité, évaluation sur site
- **Transparent**

les 7 Responsabilité sociétale, questions centrales



2 Rôle déterminant des parties prenantes

- **Sélection** des parties prenantes
- **Rôle tout au long du processus de labellisation** : **Création** et test du référentiel, **Révision** du référentiel, **Accompagnement des entreprises**, **évaluation** de l'entreprise, **attribution** du label, **réclamations**
- **Interactions souvent formalisées** : comités de parties prenantes, d'experts, de labellisation, d'orientation



Source : audit de Sylvie Le Breton et Isabelle Videlaïne, association Unicem Entreprises Engagées



3 L'OTI : un facteur de confiance

L'OTI est un organisme tiers indépendant chargé d'évaluer et d'attester la conformité d'un produit (bien ou service), d'un processus, d'une organisation à un référentiel de manière objective, impartiale et indépendante.

Rôle de l'OTI dans le processus de labellisation



Exemple du label « Coopératives So Responsables », Afnor Certification



10 principes pour s'assurer de cette chaîne de confiance

Principe de robustesse : les critères du référentiel portent sur des actions allant au-delà des exigences réglementaires ; ils tiennent compte des enjeux spécifiques du secteur d'activité.

Principe de matérialité des engagements : les enjeux portent sur des objectifs d'impact en niveau ou en progression, évaluables objectivement.

Principe d'amélioration continue : les critères du référentiel sont révisés périodiquement dans une logique d'amélioration continue.

Principe de bénéfice pour la société, l'environnement et l'entreprise : l'évaluation pour l'attribution du label doit porter sur les indicateurs, les objectifs associés et les moyens mis en œuvre.

Principe de représentativité : le porteur du projet doit être représentatif du secteur ; la gouvernance du label assure l'intégration des parties prenantes pertinentes.



10 principes pour s'assurer de cette chaîne de confiance

Principe de non-compensation : une performance insuffisante sur un critère rédhibitoire ne peut pas être compensée par une meilleure performance sur un autre critère du référentiel.

Principe de séparation des compétences : l'évaluation des résultats obtenus et des moyens mis en œuvre ne peut être assurée que par une tierce partie indépendante de l'entreprise évaluée ; de même, la décision d'attribution du label doit être prise de manière impartiale.

Principe de transparence : il s'applique au niveau de l'organisme porteur d'un label RSE, du contenu des référentiels et de la communication interne et externe.

Principe d'exemplarité : l'organisme porteur d'un label RSE communique de façon transparente sur ses propres actions en matière de RSE.

Principe d'accessibilité : la démarche de labellisation doit être accessible à l'ensemble des ETI, PME et TPE quelle que soit leur taille.





FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Les recommandations de la Plateforme RSE



Nécessité et urgence de s'emparer du sujet

4 risques majeurs

- **Le risque que la labellisation ne produise pas les impacts positifs** attendus en matière économique, environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance
- **Le risque que les donneurs d'ordres privés et publics s'emparent peu ou mal de la thématique**
- **Le risque que soit menacée la crédibilité du label** et, par voie de conséquence, sa possible valorisation par les entreprises engagées
- **Le risque d'une absence d'investissement et d'incitations de la part des pouvoirs publics** avec pour conséquence une faible mobilisation et un manque d'intérêt à agir des entreprises et en particulier des plus petites



24 recommandations – 3 parties

PARTIE 1 : Robustesse de la démarche

Recommandations centrales pour produire des labels de progrès pertinents et fiables

PARTIE 2 : Reconnaissance et valorisation des labels RSE sectoriels tierce partie

- Supervision : élaboration d'une **charte publique**, guichet unique
- Meilleure prise en compte des labels RSE sectoriels tierce partie dans les **marchés publics**
- Les **grands donneurs d'ordres** doivent privilégier la **mieux-disance RSE** : appels d'offre, *reporting* extra-financier
- **Communication active des pouvoirs publics**, des organisations professionnelles
- Accompagnement et formation : **rôle des OPCO**

PARTIE 3 : Pour crédibiliser dans la durée et pour réussir la généralisation de la démarche de labels RSE sectoriels tierce partie

- Évaluation des impacts réels
- **Incitations des pouvoirs publics** : simplification administrative, soutien spécifique
- aux TPE



Place aux échanges 😊

Questions/réponses





FRANCE STRATÉGIE

ÉVALUER. ANTICIPER. DÉBATTRE. PROPOSER.

Conclusion

*Frédérique Lellouche, présidente
de la Plateforme RSE*



**Retrouvez l'avis *Labels RSE.*
Propositions pour des labels RSE
sectoriels destinés aux TPE, PME et
ETI ainsi que toute l'actualité de France
Stratégie sur strategie.gouv.fr**

À bientôt !